

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
COMMUNE DE HUNTING**



**ARRETE N° 20/2025
en date du 15 décembre 2025
autorisant un virement de crédit**

Le Maire de la commune de HUNTING,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2322-1 et L.2322-2 ;

Vu la délibération n°6 du 08/04/2025 autorisant les mouvements de crédits :

A R R E T E

ART. 1 En application de la réglementation relative aux finances publiques, le Budget Prévisionnel 2025 est modifié comme suit :

Section d'investissement

Chapitre 21 Article 2135 (installations générales, agencements, aménagement des constructions)	+ 6 000 €
Chapitre 16 Article 1641 (Emprunts en cours)	- 6 000 €

ART. 2 Une ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le sous-Préfet de Thionville,
- Madame la Cheffe de service comptable du SGC de Hayange,

Fait à Hunting, le 15 décembre 2025
Le Maire
Norbert MARCK

